

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4 BIS

N° 1320

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1320

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4 BIS

Supprimer l'alinéa 7 .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions relatives à l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 4 bis figurent au XV de l'article 39